

**République Démocratique du Congo**  
**MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, CONSERVATION**  
**DE LA NATURE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE**



**Allocution de Son Excellence Monsieur le Ministre**  
**à l'occasion de la deuxième session de l'Assemblée des Nations Unies**  
**pour l'Environnement du Programme des Nations Unies pour**  
**l'Environnement**

**Nairobi, Kenya, le 24/05/2016**

***Excellence Monsieur le Président et distingués membres du bureau. Tout en vous félicitant pour votre élection, je vous souhaite un fructueux mandat ;***

***Monsieur le Directeur Exécutif ;***

***Distingués Invités, à vos titres et qualités.***

C'est pour moi un honneur et un réel plaisir de prendre la parole, ce jour, dans cette somptueuse salle des conférences des Nations Unies à Nairobi, en République Kenyane, à l'occasion de la deuxième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'Environnement.

Avant toute chose, je tiens, au nom du Gouvernement de la République Démocratique du Congo et de la délégation qui m'accompagne à ces accises, de remercier le Gouvernement de la République du Kenya pour l'accueil combien chaleureux qui nous a été réservé.

J'adresse également les félicitations les plus sincères aux organisateurs de présentes accises, à commençant par le Directeur Exécutif du PNUE, pour la qualité des travaux préparatoires. et pour l'accueil des délégués venus de différents pays membres, des représentants des partenaires techniques et financiers au développement, des délégués du secteur privé ainsi que ceux de la société civile.

***Excellences Mesdames et Messieurs ;***

Le thème principal qui fait l'objet de présentes accises, à savoir « La réalisation de la dimension environnementale du Programme de développement durable à l'horizon 2030 » intéresse au plus haut niveau la République Démocratique du Congo, mon pays qui n'a cessé de déployer des efforts pour contribuer à la mise en application effective de ce programme, car convaincue que le développement des générations actuelles ne doit, en aucun cas compromettre celui des générations futures et doit s'accompagner d'un épanouissement socio-économique des différentes couches des populations tout en préservant l'environnement et ses ressources naturelles.

Ainsi, je me fais l'honneur de vous informer que le gouvernement de la République Démocratique du Congo dispose d'une stratégie nationale de développement durable et d'un programme d'action pour la période 2012-2016 ainsi que la perspective d'émergence 2030 qui s'articulent autour

Des axes prioritaires comprenant les secteurs de mines, de l'agriculture, de forêts et de l'industrie.

L'intégration des préoccupations de l'environnement, du développement durable et des changements climatiques dans toutes les stratégies sectorielles et dans la planification nationale de développement demeurent un enjeu primordial.

Sur le plan économique, le pays enregistre des progrès dans la croissance moyenne du Produit Intérieur Brut (PIB), qui a atteint 5,6% sur la période 2006-2010, et 8,1% entre 2011 et 2013. Les investissements du secteur privé national ont peu augmenté (moins de 5% du PIB entre 1990 et 2010). Au cours de ces 10 dernières années, les dépenses publiques se sont concentrées sur le développement des infrastructures nécessaires au développement économique. En outre, le secteur agricole, qui occupe près de 70% de la population active du pays, contribue à l'économie nationale à hauteur de 50%

Malgré ces progrès réalisés, il se fait cependant que :

- la RDC connaît une situation précaire sur le plan social qui ne semble pas s'être significativement améliorée au cours des vingt dernières années selon les chiffres issus du rapport sur les Objectifs Millénaires du Développement (OMD). Elle est marquée par une pauvreté de la population, contrastant avec des potentialités naturelles immenses du pays, plus accentuée par une forte croissance démographique qui pèse sur la demande de services sociaux, tant en milieu rural qu'en milieu urbain, avec une inégale répartition entre les provinces;
- selon le rapport sur le développement humain de 2014, la RDC est l'un des pays qui connaissent l'indice de développement humain le plus bas. La proportion de la population n'atteignant pas le niveau minimal d'apport calorique a augmenté au cours des années 90, passant de 31% à 73%. Ainsi donc, l'insécurité alimentaire reste forte et touche aujourd'hui 76% de la population congolaise, alors que l'alimentation représente 62,3% des dépenses totales des ménages congolais ;
- le taux d'accès de la population à l'électricité reste très faible : 15% sur le plan national (1% en milieu rural, 30% pour les villes) alors que la moyenne en Afrique subsaharienne est de 24,6% ;

- le taux d'accès à l'eau potable est de 47%, le taux d'accès au service d'assainissement est de 14% ; l'accès des populations au service de gestion de déchets demeure insignifiant dans le milieu urbain et quasiment absent dans les zones rurales ;
- enfin, le chômage, surtout des jeunes (15-24 ans), alimenté par la forte croissance démographique, reste à un niveau très élevé, 18% au niveau national, et touche particulièrement les jeunes urbains (32%).

***Excellences Mesdames et Messieurs ;  
Distingués Invités.***

Fort de cette forte expérience en matière de la conduite des actions visant d'asseoir le développement durable et aussi d'éradiquer la pauvreté et à l'écoute des exposés faits sur ce programme à l'horizon 2030, mon pays adhère totalement à la prise des positions du Groupe 77 et la Chine, du Groupe Afrique ainsi qu'à la Déclaration du Caire issue de la session extraordinaire de la Conférence Ministérielle Africaine pour l'Environnement, CEMAC en sigle, en ce qui concerne notamment :

- La mise en application de la Déclaration du Caire sur l'exploitation durable du capital naturel de l'Afrique ;
- La mise en œuvre de l'Agenda 2063, intitulé « l'Afrique que nous voulons », qui consiste en un cadre stratégique commun pour une croissance sans exclusion et le développement en Afrique ;
- La réalisation de la dimension environnementale de l'Agenda 2030 pour le développement durable ;
- La mise en œuvre de l'Accord de Paris sur le climat en accélérant le processus de sa signature et de sa ratification par les pays membres qui l'ont adopté à Paris, en France en décembre 2015 ;

***Et j'en passe.***

***Excellences,***

***Distingués Invités,***

Outre les initiatives combien louables reprises dans les allocutions prononcées de ceux qui m'ont précédé sur cette tribune et dont j'ai tenu à m'aligner, je profite également de cette occasion qui m'est offerte pour rappeler à votre auguste Assemblée le soutien que mon pays, la République Démocratique du Congo, accorde à certains projets de résolutions que nous sommes appelés à valider au cours de cette deuxième session. C'est le cas notamment projets de résolutions, ci-après, à savoir :

- **Le rôle du PNUÉ et de l'UNEA dans la réalisation de la dimension environnementale de l'Agenda 2030 pour le développement durable** pour laquelle la RDC peut être considéré comme un des leaders à travers la région africaine grâce notamment à la réalisation du mécanisme de Réduction des émissions issues de la déforestation et de la dégradation des forêts, REDD en sigle, à la mise en exécution de convention des Nations Unies sur les changements climatiques, la biodiversité et la désertification et sur la conduite du Programme d'Investissement Forestier (PIF) ;
- **La promotion de la mise en œuvre effective de l'Accord de Paris sur le climat**, lequel le Président Joseph KABILA KABANGE, Président de la République vient de signer au siège des Nations Unies à New York au mois de Mai au nom de la RDC ;
- **La protection de l'environnement dans les zones touchées par les conflits armés ;**
- **La gestion durable et optimale du capital naturel pour le développement durable et l'éradication de la pauvreté ;**
- **La gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets et enfin ;**
- **Le projet de stratégie à moyen terme 2018-2021 et programme de travail biennal et le budget pour 2018-2021 proposé par le Secrétariat.**

***Excellence,  
Distingués Invités,***

Je ne pourrai terminer mon allocution de ce jour, sans remercier de façon particulière, le PNUE pour les efforts qu'il n'a cessé de consentir pour la protection et la préservation de l'environnement et de la biodiversité dans la sous-région de l'Afrique Centrale et en République Démocratique du Congo, mon pays. Je citerai à titre indicatif, ses appuis techniques dans le projet de mise en place de l'Initiative Transfrontalière de Mayombe par la République Angolaise, la République du Congo, la République Gabonaise et la République Démocratique du Congo, dans l'évaluation environnementale post conflit armé à l'est de la RDC ainsi que dans la gestion de la vallée de la Lukaya dans les provinces de Kinshasa et du Kongo Central, d'autre part, sont à citer à titre indicatif.

Enfin, qu'il me soit aussi permis de remercier au nom du Gouvernement de la République Démocratique Du Congo, Monsieur Akim Stainer, Directeur Exécutif pour des loyaux services rendus durant plus de dix ans à notre Institution.

*Je vous remercie.*